

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

BANQUES POPULAIRES COVERED BONDS

Société Anonyme au capital de € 80 000 000
Siège Social : 50, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris
500 366 547 R.C.S. Paris

Documents comptables annuels approuvés par l'assemblée générale du 29 mai 2015

Comptes annuels 2014

I. — Bilan et hors bilan publiable

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Caisses, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	3.1 / 3.8	2 036 497	3 837 365
Operations avec la clientèle			
Obligations et autres titres a revenu fixe	3.2 / 3.8	80 349	40 306
Participations et autres titres détenus a long terme	3.3	4	4
Parts dans les entreprises liées			
Actions et autres titres a revenu variable			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Autres actifs	3.5	82	12
Comptes de régularisation	3.6	1 630	7 001
Total de l'actif		2 118 562	3 884 687
Hors bilan	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Engagements sur titres			
Passif	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit			
Operations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	3.4 / 3.8	2 035 941	3 796 962
Autres passifs	3.5	5	112
Comptes de régularisation	3.6	1 733	7 020
Provisions			
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (frbg)			

Capitaux propres hors frbg	3.7	80 883	80 593
Capital souscrit		80 000	80 000
Primes d'émission			
Réserves		114	93
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		480	78
Résultat de la période		289	423
Total du passif		2 118 562	3 884 687
Hors bilan	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	4.1	2 922 662	5 886 007
Engagements sur titres			

II. — Compte de résultat

(En milliers d'euros)

	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013
Intérêts et produits assimilés	5.1	93 131	139 200
Intérêts et charges assimilées	5.1	-92 530	-138 309
Revenus des titres à revenu variable			
Commissions (produits)	5.2	0	0
Commissions (charges)	5.2	-0	-1
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire	5.3		
Autres charges d'exploitation bancaire	5.3	0	0
Produit net bancaire		602	890
Charges générales d'exploitation	5.4	-171	-260
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles			
Résultat brut d'exploitation		431	630
Coût du risque			
Résultat d'exploitation		431	630
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Résultat courant avant impôt		431	630
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	5.5	-142	-208
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
Résultat net		289	423

III. — Affectation du résultat

Deuxième résolution (Affectation du résultat). — L'Assemblée Générale, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	288 935,96 €
A la réserve légale (5% du bénéfice) soit :	14 446,80 €

Le solde au Compte « report à nouveau » soit :	274 489,16 €
--	--------------

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ainsi que les montants éligibles à la réfaction ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués	Montants éligibles à l'abattement de 40 %	Montants non éligibles à l'abattement de 40 %
2011	Néant	Néant	Néant
2012	1 680 000	1,47 €	1 679 998,53 €
2013	Néant	Néant	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

IV. — Annexes aux comptes individuels annuels

Note 1. – Cadre général

1.1. Fonctionnement de BP Covered Bonds. — La société BP Covered Bonds émet des Covered Bonds avec des primes d'émission et des frais d'émission. Ces derniers sont étalés linéairement sur la durée de vie de chaque émission.

Les fonds ainsi levés sont ensuite prêtés aux Banques Populaires selon les mêmes caractéristiques (même date valeur, même échéance, même taux) avec des surcotes décotes exactement égales aux primes d'émissions et des commissions reçues par BP Covered Bonds.

Il existe 2 types de commissions sur les prêts aux Banques Populaires :

- des commissions étalées sur la durée de vie du prêt égales aux frais d'émission ;
- des commissions comptabilisées intégralement en résultat.

Les opérations d'émissions et de prêts ayant exactement les mêmes caractéristiques, l'ensemble de l'opération ne génère aucun PNB à l'exception des commissions intégralement comptabilisées en résultat.

Pour sécuriser les prêts qui leur sont octroyés par BP Covered Bonds, Les Banques Populaires consentent une garantie sur une partie de leur production de prêts immobiliers résidentiels. BP Covered Bonds bénéficie ainsi d'une garantie financière accordée par les Banques Populaires sous la forme du nantissement d'un portefeuille de créances qu'elles détiennent.

1.2. Faits marquants. — BP Covered Bonds a arrêté d'émettre depuis le 28 mars 2011 suite à la création de BPCE SFH.

Plusieurs émissions sont arrivées à échéance en 2014 : 100 000 milliers d'euros le 13 janvier 2014, 25 000 milliers d'euros le 14 avril 2014 et 1 600 000 milliers d'euros le 5 juin 2014. L'encours résiduel s'élève à 2 000 000 milliers d'euros.

Dans le cadre du remplacement de ses fonds propres, un titre BPCE SFH échéance février 2018 de 40 000 milliers d'euros a été souscrit au pair en février 2014.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture. — Aucun événement intervenu après la clôture et ayant une incidence sur les comptes de la période n'a été constaté.

Note 2. – Principes et méthodes comptables

2.1. Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées. — Les comptes individuels annuels de BP Covered Bonds sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

2.2. Changements de méthodes comptables. — Les textes adoptés par l'Autorité des normes comptables et d'application obligatoire au cours de l'exercice 2014 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

BP Covered Bonds n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des normes comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

2.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation. — Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.3.1. Opérations avec les établissements de crédit. — Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques.

2.3.2. Titres. — Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres ainsi que les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Titres d'investissement. — Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers, sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent pas, sauf exceptions, faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenu fixe, reclassés vers la catégorie titres d'investissement, dans le cadre de l'illiquidité des marchés, par application des dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

Autres titres détenus à long terme. — Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

2.3.3. Dettes représentées par un titre. — Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont, selon leur nature, pris en charge en totalité sur la période ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir.

2.3.4. Intérêts et assimilés – Commissions. — Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les commissions et coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

— Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.

— Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

2.3.5. Revenus des titres. — Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

2.3.6. Impôt sur les bénéfices. — La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

BP Covered Bonds a signé avec sa mère intégrante (BPCE) une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

Note 3. – Informations sur le bilan

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

3.1. Opérations interbancaires :

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Créances à vue	556	40 403
Comptes ordinaires	556	40 403
Comptes et prêts au jour le jour	0	0
Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour	0	0
Valeurs non imputées	0	0
Créances à terme	2 000 000	3 725 000
Comptes et prêts à terme	2 000 000	3 725 000
Prêts subordonnés et participatifs	0	0
Valeurs et titres reçus en pension à terme	0	0
Créances rattachées	35 941	71 962
Créances douteuses	0	0
Dont créances douteuses compromises	0	0
Dépréciations des créances interbancaires	0	0
Dont dépréciation sur créances douteuses compromises	0	0

Total	2 036 497	3 837 365
-------	-----------	-----------

Les créances à vue représentent les soldes des comptes courants de BP Covered Bonds ouverts dans les établissements suivants :

- BPCE : pour 192 milliers d'euros
- NATIXIS : pour 364 milliers d'euro

Les créances à terme représentent les prêts consentis aux Banques Populaires.

3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe :

(En milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Transaction	Placement	Investissement	Transaction	Placement	Investissement
Effets publics et valeurs assimilées						
Valeurs brutes						
Créances rattachées						
Dépréciations						
Obligations et autres titres à revenu fixe			80 349			40 306
Valeurs brutes			80 000			40 000
Créances rattachées			349			306
Dépréciations						
Actions et autres titres à revenu variable						
Valeurs brutes						
Créances rattachées						
Dépréciations						
Total	0	0	80 349	0	0	40 306

La valeur de marché des titres d'investissement s'élève à 80 349 milliers d'euros.

La rubrique « obligations et autres titres à revenu fixe » correspond à l'encours de deux titres d'investissement de 40 000 milliers d'euros chacun, l'un émis par la Compagnie de Financement Foncier échéance février 2016 et l'autre par BPCE SFH échéance février 2018.

3.3. Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme :

3.3.1. Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme :

(En milliers d'euros)	31/12/2013	Augmentation	Diminution	Conversion	Autres variations	Apports	31/12/2014
Valeurs brutes	4	0	0	0	0	0	4
Participations et autres titres détenus à long terme	4	0	0			0	4
Parts dans les entreprises liées						0	
- Dont avance en compte courant						0	
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0
Participations et autres titres à long terme						0	
Parts dans les entreprises liées						0	
- Dont avance en compte courant							
Total	4	0	0	0	0	0	4

La rubrique « participations et autres titres détenus à long terme » pour 4 milliers d'euros correspond au montant du certificat d'association revenant à BP Covered Bonds en tant qu'adhérent au système de garantie des dépôts.

3.3.2. Opérations avec les entreprises liées. — Il s'agit des sociétés susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidé : les opérations sont essentiellement effectuées avec les Banques Populaires, les Caisses d'Epargne, la Compagnie de financement foncier et BPCE.

(En milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013
	Etablissements de crédit	Autres entreprises	Total	Total
Créances	2 036 497		2 036 497	3 837 365
Dont subordonnées				
Dettes				
Dont subordonnées				
Engagements de financement				
Engagements de garantie				

Autres engagements donnés				
Engagements donnés				
Engagements de financement				
Engagements de garantie	2 922 662		2 922 662	5 886 007
Autres engagements reçus				
Engagements reçus	2 922 662		2 922 662	5 886 007

3.4. Dettes représentées par un titre :

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Bons de caisse et bons d'épargne		
Titres du marché interbancaire et de créances négociables		
Emprunts obligataires	2 000 000	3 725 000
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	35 941	71 962
Total	2 035 941	3 796 962

Les emprunts obligataires correspondent aux émissions en cours réalisées par BP Covered Bonds.

3.5. Autres actifs et autres passifs :

(En milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement sur opérations sur titres				
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus				
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres				
Créances et dettes sociales et fiscales	66	5		112
Dépôts de garantie versés et reçus	16		12	
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers				
Total	82	5	12	112

La rubrique « autres actifs » est constituée des dépôts de garantie effectués auprès du fonds de garantie des dépôts pour 16 milliers d'euros et de la créance d'IS pour 66 milliers d'euros.

La rubrique « autres passifs » est constituée d'une dette fiscale pour 5 milliers d'euros.

3.6. Comptes de régularisation :

(En milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Engagements sur devises				
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture				
Primes et frais d'émission	1 360	270	3 077	3 924
Charges et produits constatés d'avance	270	1 360	3 924	3 077
Produits à recevoir/Charges à payer	0	103	0	19
Valeurs à l'encaissement	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Total	1 630	1 733	7 001	7 020

A l'actif :

— les primes d'émission restant à amortir pour 394 milliers d'euros.

— les frais d'émission restant à amortir pour 966 milliers d'euros.

— les charges constatées d'avance correspondent aux surcotes sur prêts restant à amortir pour 270 milliers d'euros.

Au passif :

— les produits constatés d'avance correspondent aux décotes sur prêts restant à amortir pour 394 milliers d'euros ainsi qu'aux étalements de commissions reçues pour 966 milliers d'euros.

— les primes d'émission restant à amortir pour 270 milliers d'euros.

— les charges à payer sont de 103 milliers d'euros et représentent l'estimation des factures non parvenues à la clôture des comptes annuels.

3.7. Capitaux propres hors FRBG :

(En milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves/ autres	Report à nouveau	Résultat	Total capitaux propres hors FRBG
Total au 31 décembre 2012	80 000	0	33	635	1 183	81 851
Mouvements de l'exercice			60	-557	-760	-1 257
Total au 31 décembre 2013	80 000	0	93	78	423	80 593
Variation de capital						0
Affectation résultat 2013			21	402	-423	0
Distribution de dividendes						0
Augmentation de capital						0
Remboursement du capital						0
Autres mouvements						0
Résultat de la période					289	289
Total au 31 décembre 2014	80 000	0	114	480	289	80 883

Le capital social de BP Covered Bonds s'élève à 80 000 milliers d'euros, soit 8 000 milliers d'actions d'une valeur nominale de 10 euros détenues à 99,99% par BPCE et les 0,01% par des personnes physiques.

L'affectation du résultat de l'exercice 2013 de 423 milliers d'euros porte les réserves de 93 à 114 milliers d'euros et le report à nouveau de 78 à 480 milliers d'euros.

3.8. Durée résiduelle des emplois et ressources. — Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattaché

(En milliers d'euros)	Inférieur à 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminé	Total
Effets publics et valeurs assimilées							
Créances sur les établissements de crédit	556		1 418 112	617 829			2 036 497
Opérations avec la clientèle				80 349			80 349
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Opérations de crédit-bail et de locations simples							
Total des emplois	556		1 418 112	698 178			2 116 846
Dettes envers les établissements de crédit							
Opérations avec la clientèle							
Dettes représentées par un titre			1 418 112	617 829			2 035 941
Dettes subordonnées							
Total des ressources			1 418 112	617 829			2 035 941

Note 4. – Informations sur le hors bilan

4.1. Engagements reçus et donnés :

(En milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Autres valeurs affectées en garantie en faveur d'établissements de crédit		2 922 662		5 886 007
Autres valeurs affectées en garantie reçues de la clientèle				
Total		2 922 662		5 886 007

BP Covered Bonds bénéficie de valeurs apportées en garantie accordées par les Banques Populaires.

Cette garantie financière est constituée directement sur un portefeuille de créances immobilières détenues par les Banques Populaires. Au 31 Décembre 2014, ces créances s'élèvent à 2 922 662 milliers d'euros.

En cas de survenance d'événements prédéterminés définis dans le prospectus d'émission, la garantie financière pourra être exercée et la propriété des actifs donnés en garantie sera automatiquement transférée à BP Covered Bonds.

4.2. Ventilation du bilan par devise. — L'intégralité des opérations est libellée en Euro.

Note 5. – Information sur le compte de résultat

5.1. Intérêts, produits et charges assimilés :

(En milliers d'euros)	Exercice 2014			Exercice 2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	88 801	-3 654	85 148	130 247	-7 948	122 299
Opérations avec la clientèle	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 330	-88 876	-84 546	8 953	-130 361	-121 408
Dettes subordonnées			0			0
Autres			0			0
Total	93 131	-92 530	602	139 200	-138 309	891

La rubrique « Opérations avec les établissements de crédit » se décompose de la manière suivante :

Produits :

- Produits d'intérêts sur prêts interbancaires : 87 070 milliers d'euros
- Produits d'intérêts sur compte courant : 14 milliers d'euros
- Etalement des commissions sur prêts : 1 170 milliers d'euros
- Etalement des surcotes décotes sur prêts : 547 milliers d'euros

Charges :

- Etalement des surcotes décotes sur prêts : - 3 654 milliers d'euros

La rubrique « Obligations et autres titres à revenu fixe » se décompose de la manière suivante :

Produits :

- Produits d'intérêts sur titres d'investissement pour 676 milliers d'euros
- Etalement des primes d'émissions reçues : 3 654 milliers d'euros

Charges :

- Charges d'intérêts sur les émissions pour - 87 071 milliers d'euros
- Etalement des primes d'émissions payées : - 547 milliers d'euros
- Etalement des commissions sur émissions : - 1 170 milliers d'euros
- Charges diverses liées aux émissions pour : - 88 milliers d'euros

5.2. Commissions :

(En milliers d'euros)	Exercice 2014			Exercice 2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Activités de conseil						
Autres commissions	0	-0	-0	0	-1	-1
Total	0	-0	-0	0	-1	-1

5.3. Autres produits et charges d'exploitation bancaire :

(En milliers d'euros)	Exercice 2014			Exercice 2013		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quote-part d'opérations faites en commun						
Refacturations de charges et produits bancaires						
Amortissement et refacturation des frais d'émission						

Activités immobilières						
Prestations de services informatiques						
Autres activités diverses						
Autres produits et charges accessoires	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

5.4. Charges générales d'exploitation :

(En milliers d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Frais de personnel		
Salaires et traitements		
Charges de retraite et assimilées		
Autres charges sociales		
Intéressement des salariés		
Participation des salariés		
Impôts et taxes liés aux rémunérations		
Total des frais de personnel	0	0
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	-17	-58
Autres charges générales d'exploitation	-153	-201
Charges refacturées		
Total des autres charges d'exploitation	-171	-260
Total	-171	-260

BP Covered Bonds n'a pas de salarié. Les prestations comptables et juridiques sont réalisées par BPCE.

Au 31 décembre 2014, la rubrique «Autres charges générales d'exploitation » correspond notamment aux prestations administratives et comptables réalisées par BPCE pour le compte de BP Covered Bonds dans le cadre d'une convention ad hoc (contrat d'agent administratif) pour - 87 milliers d'euros et aux prestations informatiques IBP pour - 27 milliers d'euros.

La rubrique « impôts et taxes » se décompose de la manière suivante :

- Provision Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés pour -9 milliers d'euros
- Provision CVAE pour - 8 milliers d'euros

5.5. Impôt sur les bénéfices :

Intégration fiscale. — La société est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale de BPCE.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère.

L'impôt sur les sociétés acquitté auprès de la tête de groupe, ventilé entre le résultat comptable et le résultat fiscal, s'analyse ainsi :

(En milliers d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Résultat comptable	289	423
Réintégration de la Contribution Sociale de Solidarité (N)	9	14
Autres réintégrations		
Impôt sur les sociétés	142	208
Déduction de la Contribution Sociale de Solidarité (N-1)	-14	-22
Résultat fiscal	426	623
IS calculé sur le résultat de la période (Taux 33,33%)	142	208
Majoration de 5%	0	0
Contribution additionnelle 3,30%	0	0
Charges d'impôt sur les bénéfices	142	208

Note 6. – Autres informations

6.1. Consolidation. — Les comptes individuels de BP Covered Bonds sont intégrés dans les comptes consolidés de BPCE en application du règlement n°99-07 du Comité de la Réglementation Comptable.

6.2. Implantations dans les pays non coopératifs. — L'article L.511-45 du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considéré comme insuffisamment coopératif en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvait avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces Etats et territoires (mise en œuvre du décret n°2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du Groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'information des instances de direction.

Cette déclaration se base sur la liste des pays cités dans l'arrêté du **21 août 2013** pris en application de l'article 238-0-A du Code général des impôts.

Au 31 décembre 2014, BP Covered Bonds n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

6.3. Honoraires des Commissaires aux comptes :

Honoraires des commissaires aux comptes															
(En milliers d'euros)	TOTAL					PricewaterhouseCoopers Audit					KPMG				
	2014 (1)		2013 (1)		Variation (%)	2014 (1)		2013 (1)		Variation (%)	2014 (1)		2013 (1)		Variation (%)
	Montant	%	Montant	%		Montant	%	Montant	%		Montant	%	Montant	%	
Audit															
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels (2)	20	95%	26	100%	-23%	10	91%	13	100%	-23%	10	100%	13	100%	-23%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	1	5%	0	0%	0%	1	9%	0	0%	0%	0	0%	0	0%	0%
Total	21	100%	26	100%	-19%	11	100%	13	100%	-15%	10	100%	13	100%	-23%

(1) Montant concernant la période à considérer pris en charge au compte de résultat de l'exercice (yc le cas échéant la part de TVA non récupérable) et, le cas échéant, avant imputation sur les réserves en cas d'opérations de restructurations

(2)Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes

V. — Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banques Populaires Covered Bonds S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables : Les notes 2.3.1 et 2.3.3 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux émissions obligataires et aux prêts associés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Paris La Défense et Neuilly –sur-Seine, le 28 avril 2015.
Les commissaires aux comptes :

KPMG Audit FS I :
Jean-François Dandé Associé

PricewaterhouseCoopers Audit:
Nicolas Montillot Associé

VI. — Rapport de gestion

Le rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2015 est tenu à la disposition du public au siège social de BP Covered Bonds sis 50, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris, conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du 16 janvier 1991 du CRBF.

1502842